

Luxembourg, le 8 janvier 2026

Objet : Réaménagement de la Place de la Gare à Luxembourg-Ville

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, j'ai l'honneur de poser la question parlementaire suivante à Madame la ministre de la Mobilité et des Travaux publics.

La Place de la Gare constitue un espace public d'une importance majeure, tant pour les résidents du quartier que pour les nombreux usagers quotidiens de la gare centrale. Elle accueille en effet plus de 35.000 voyageurs par jour¹, auxquels s'ajoutent les piétons, cyclistes et autres usagers de l'espace public.

Dans le cadre des grands projets d'infrastructure réalisés par l'État, validés sous le numéro 7522, un projet de réaménagement de la Place de la Gare a été annoncé. Celui-ci prévoit notamment la réalisation d'un parking à vélos souterrain de grande capacité.

Il a par ailleurs été communiqué que les travaux de réaménagement de la Place de la Gare seraient réalisés en parallèle avec l'extension du bâtiment de la Direction générale des CFL, afin de permettre la mise en service coordonnée des nouvelles infrastructures.

Or, les travaux relatifs à l'extension du bâtiment de la Direction générale des CFL ont débuté en 2023. Dès lors, des interrogations se posent quant au calendrier effectif du réaménagement de la Place de la Gare. À ce titre, il est rappelé que le projet d'aménagement de la place a été présenté publiquement le 23 mai 2023, sous la responsabilité de l'ancien ministre François Bausch.²

Par ailleurs, la coexistence de ces deux chantiers majeurs soulève des préoccupations légitimes en matière de gestion des flux, de sécurité des piétons et des cyclistes, ainsi que de l'aménagement des cheminements temporaires, notamment entre la Place de la Gare et la passerelle menant vers le quartier de Bonnevoie.

Dans ce contexte, je souhaiterais poser les questions suivantes à Madame la Ministre:

¹ Mobilitéplang de la Ville de Luxembourg

² <https://transports.public.lu/dam-assets/planifier/projets/presentation-parking-velos-cfl-23-05-2023.pdf>

1. Madame la Ministre peut-elle nous confirmer que le projet initial de réaménagement de la Place de la Gare, tel que présenté en mai 2023, sera maintenu et réalisé dans le même esprit ?
2. Dans la négative, Madame la Ministre peut-elle nous préciser les raisons et éléments justifiant une éventuelle modification ou adaptation du projet initialement présenté ?
3. Dans l'affirmative, Madame la Ministre peut-elle indiquer le calendrier prévisionnel, en particulier la date estimée du début des travaux ainsi que celle de la finalisation du projet d'aménagement de la Place de la Gare, incluant le parking à vélos souterrain ?
4. En ce qui concerne l'organisation du chantier sur la Place de la Gare, quelles sont les mesures prévues afin de garantir une circulation fluide, sûre et non entravée pour les piétons et les cyclistes pendant toute la durée des travaux ?
5. Enfin, s'agissant de la sécurité des cheminements entre la Place de la Gare et la passerelle en direction de Bonnevoie, quelles dispositions concrètes sont mises en place afin d'assurer que les usagers puissent circuler en toute sécurité et sérénité durant la période des chantiers ?

Veillez croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments respectueux,



David Wagner

Député